



Gemeng Kehlen

Vacance de poste

Salarié communal avec CATP/DAP (mécanique générale) (m/f)

L'Administration Commune de Kehlen se propose de recruter un salarié communal avec CATP/DAP (mécanique générale) (m/f) sous le statut de salarié à tâche manuelle à plein-temps et à durée indéterminée pour les besoins de l'équipe « Eau » du service de régie communal et suivant les dispositions du contrat collectif des ouvriers de l'Etat tel qu'il a été adapté pour la commune de Kehlen.

Les conditions suivantes devront être remplies par les candidats:

- être détenteur soit d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), soit d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), soit d'un certificat y assimilé en vertu de l'article 46 de la loi modifiée du 21 mai 1979 portant organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le Ministre de l'Education Nationale;
- maîtriser les trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois);
- être détenteur d'un permis de conduire des catégories B et BE;

Pourraient constituer un avantage:

- bénéficier d'une expérience professionnelle dans le domaine;
- être en possession d'un **CATP/DAP** de la branche « **serrurier de bâtiment** »;
- être détenteur d'un permis de conduire des catégories C et CE.

Pièces à joindre:

1. une lettre de motivation (demande);
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) avec photo d'identité récente ;
3. copies des diplômes et certificats d'études;
4. extrait récent du casier judiciaire;
5. un acte de naissance ou acte de mariage récent;
6. une copie du permis de conduire;
7. le cas échéant copies des formations continues.

Les candidat(e)s voudront indiquer le numéro de téléphone par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15 rue de Mamer, L-8280 Kehlen, **pour le 17 novembre 2017 au plus tard.**

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Les postulants qui ne détiennent pas la qualification requise sont priés de s'abstenir.

Kehlen, le 31 octobre 2017

Le collège des bourgmestre et échevins,

Guy Scholtes, bourgmestre

Lucien Koch et Félix Eischen, échevins